

Document informatif - financement formation HEP

Introduction et contexte

Le 24 août prochain débutera la formation d'enseignement de langue des signes et culture sourde à la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne pour une durée de deux ans. Cette formation qui est essentielle pour répondre au manque croissant d'enseignants en Suisse Romande prépare à l'obtention du brevet fédéral d'enseignant de langue des signes. Le métier, reconnu par le SEFRI en 2021 bénéficiera d'un statut d'autant plus établi compte tenu :

1. D'un travail politique national et actuel au sein du parlement fédéral relatif à la reconnaissance nationale juridique des langues des signes.
2. D'un lobbying politique actif au sein des départements de l'instruction publique pour une meilleure promotion de la langue des signes dans l'éducation des enfants sourds en Suisse Romande.

La formation à la HEP constitue un investissement à long-terme et une opportunité pour les personnes sourdes de se perfectionner sur le plan professionnel

Cependant, conscients du coût non négligeable de cette formation, vous trouverez en fonction de votre canton de résidence plusieurs solutions cumulables pour vous guider dans une démarche de soutien financier :

1. Subventions du SEFRI

- **Subventions après l'examen fédéral** - Les personnes qui suivent des cours préparatoires aux examens fédéraux peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part de la Confédération (max. 9'500.-)
- **Aide en début de formation** - Sous certaines conditions il est aussi possible de demander des subventions (max 9'500.-) en début de formation.

Pour déposer une demande et récolter plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : [FAQ Contributions fédérales aux examens fédéraux: Participants](#)

2. Offices cantonaux des bourses

Plusieurs offices cantonaux de bourses peuvent étudier la demande de financement. En fonction du profil du candidat, ils peuvent octroyer des bourses ou prêts à taux avantageux même dans le cas de formation continue.

Voici quelques exemples par canton :

Vaud : Le candidat peut soumettre une demande sur le lien suivant : **Informations principales sur les bourses et prêts d'études ou d'apprentissage | État de Vaud** . Le délai pour déposer une demande est fixée au 30 septembre 2026 pour les Hautes Ecoles.

Neuchâtel : Un prêt de 10'000.- peut être octroyé par année. Le candidat peut soumettre une demande sur le lien suivant : **Bourses et prêts d'études | ne.ch**. Pour des questions complémentaires, vous pouvez contacter le centre d'orientation et de carrière :

- Permanence, sans rendez-vous : à La Chaux-de-Fonds, rue du Cygne 8, LU-VE : 14h00-17h00 et à Neuchâtel, rue de Tivoli 28, LU-JE : 14h00-17h00 et VE : 14h00-16h00.
- Par mail : **ocosp.information@ne.ch**
- Infoline : 9h00-11h00, 032 889 20 20 (avec relais procom)

Fribourg : vous pouvez contacter M. Pierre Pillonel chef du service des subsides de formation à l'adresse suivante avant votre inscription : **pierre.pillonel@fr.ch**. Son numéro de téléphone (à l'aide du relais Procom) est le suivant : 026 305 12 50

Jura : Vous pouvez consulter **la liste de fondations** donnée par le service des bourses du canton.

Valais : Vous pouvez consulter **les autres options possibles** données par le service des bourses du canton.

Genève : Vous pouvez effectuer une demande en ligne auprès du service des bourses et prêts d'études : **<https://www.ge.ch/node/9843>** (SBPE)

3. Accompagnement - Emera (Valais) et Association Genevoise des Malentendants (Genève)

Ces organisations peuvent étudier votre demande et vous accompagner dans les démarches de soutien financier auprès de fondations dans votre canton.

Voici les personnes de contact :

- Pour Emera (canton du Valais) : Lucie de Preux – **lucie.depreux@emera.ch** – 027 451 24 76
- Pour l'Association Genevoise des Malentendants (canton de Genève) : Alije Fazliu - **Alije.Fazliu@agdm.ch** - 022 735 56 42

4. Fondations privées

Il existe plusieurs fondations sur le territoire romand. Voici une liste non-exhaustive de fondations privées données par la HEP : **[FLECS_liste_fondations.pdf](#)**

5. Fonds de formation SGB-FSS

Malgré des ressources très limitées, la SGB-FSS peut mobiliser son fonds de formation et apporter un soutien financier une fois que toutes les options de recherche ont été épuisées, c'est-à-dire que les candidats ont effectué eux-mêmes des recherches de fonds sans succès. Des preuves de ces recherches peuvent être demandées. Ensuite, la SGB-FSS peut engager un montant situé entre 5'000 et 9'000.- par participant. Il est essentiel que le formulaire de demande ([formulaire-de-demande-fonds-de-formation-2027.pdf](#)) soit rempli et envoyé à l'adresse suivante : foerderfonds@sgb-fss.ch

6. Echelonnement de paiement

Une facturation peut s'effectuer également par semestre et une demande spéciale d'échelonnements peut être soumise à la HEP.

Pour toute question complémentaire relative au financement, aux inscriptions, conditions d'admission, démarches administratives ou pour un accompagnement dans les demandes de financement, n'hésitez pas à contacter :

Pour la SGB-FSS - Nabil El May : n.elmay@sgb-fss.ch ou par appel vidéo au +41794518030

Pour la HEP - Benjamin Bertho : participants-fcc@hepl.ch